



Assemblée générale du 4 juin 2025

## **Procès-verbal**

# PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée générale de la Société coopérative du Refuge de Renens du mercredi 4 juin 2025, à 20 h.

## ORDRE DU JOUR

1. Souhais de bienvenue, liste des présences.
2. Nomination de deux scrutateurs pour l'assemblée.
3. Adoption du procès-verbal\* de l'assemblée générale 2024.
4. Rapport de la Présidente.
5. Rapport du Caissier.
6. Rapport de l'organe de révision des comptes, la Fiduciaire ABC Gestion.
7. Rapport de la Commission de gestion.
8. Adoption des comptes, décharge au caissier, au comité et à la Commission de gestion.
9. Nomination de la fiduciaire comme organe de contrôle des comptes.
10. Nomination de la Commission de gestion.
11. Approbation du budget 2026.
12. Démissions, élections au Conseil d'administration.
13. Propositions individuelles et divers

### 1. SOUHAITS DE BIENVENUE, LISTE DE PRÉSENCES

À 20h00, Mme la Présidente Betty Forestier souhaite la bienvenue aux membres de la Société. Elle remercie tous ceux qui ont pris la peine de nous rejoindre pour la 36e Assemblée générale. Elle salue tout particulièrement :

Mme Nathalie Jaccard ainsi que M. Oumar Niang délégués de la Municipalité au Conseil d'administration du Refuge.

30 personnes sont présentes à cette Assemblée. Tous les membres de la Société ont été personnellement convoqués soit par adresse électronique ou par courrier. Merci de communiquer les changements d'adresse, de propriétaires de parts sociales et d'avis de succession en cas de décès, afin que nous puissions effectuer les changements utiles pour que notre fichier des membres soit constamment tenu à jour. La Présidente rappelle que le remboursement des parts sociales est exclu selon les statuts de la Société coopérative du Refuge de Renens. Nous avons envoyé des messages de condoléances à M. Berthousoz, ancien Président pour le départ de sa femme ainsi qu'à la famille de Mmes Claudine Hottiger et Madeleine Monod.

Personne n'a été excusé pour son absence. La Présidente demande si quelqu'un n'a pas reçu la convocation à l'Assemblée générale, envoyée le 30 avril dernier. Tous les membres présents l'ont reçue. Aucune modification de l'ordre du jour ne nous étant parvenue, cet ordre du jour sera suivi tel que présenté, à moins que quelqu'un ne désire s'exprimer à ce sujet. Ce n'est pas le cas.

## **2. NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS**

MM. Oberson et Golaz sont nommés scrutateurs pour les éventuels votes de cette Assemblée. La Présidente rappelle que, selon l'article 8 de nos statuts, chaque sociétaire a droit à une voix, quel que soit le nombre de ses parts sociales. Les votes seront faits à main levée.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 JUIN 2024**

Comme chaque année, le procès-verbal était consultable sur le site internet [www.renens.ch](http://www.renens.ch). Des exemplaires ont été placés à votre disposition sur les tables. J'espère que toutes les personnes intéressées ont pu en prendre connaissance. Si toutefois vous désirez que ce procès-verbal soit lu, Mme Emilie Wyss se fera un plaisir de vous en donner lecture. Personne ne demande la lecture du procès-verbal. La discussion n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote. Elle remerciera Mme Emilie Wyss pour le procès-verbal. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Mesdames et Messieurs les Sociétaires,

En 2024, 9 souscripteurs de parts sociales sont venus augmenter l'effectif de nos membres, portant ainsi le capital à 463'700.- francs. Je souhaite une cordiale bienvenue dans nos rangs à ces nouveaux sociétaires.

## **5. RAPPORT DE LA CAISSIERE**

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, les comptes ont été soumis et contrôlés par la fiduciaire ABC Gestion à Renens dont le rapport vous sera présenté sous point 6. Les comptes de notre société coopérative pour l'année 2023 sont similaires à ceux des années précédentes, avec un total au bilan de CHF 644'420.35.

Ce qui est important de relever est que les charges d'exploitation ont augmenté en 2024 (CHF 6'629.39), à deux endroits en particulier :

1. L'électricité (+5400.-), raisons : plus grande consommation, introduction nouvelle taxe fédérale « réserve d'électricité », augmentation TVA, augmentation « service système » (gestion électricité). La bonne nouvelle est qu'il a été annoncé -8% en 2025.
2. Entretien, raisons : frais de toiture (boucher la cheminée), réparation frigo, radiateurs, changement de plaque de cuisson.

Autrement, nous avons toujours l'amortissement habituel. Les charges financières ont diminué avec les intérêts hypothécaires qui ont baissé. Les impôts sont les mêmes, on ne peut pas y couper. Il y a eu 236 locations en 2023, les recettes provenant des locations correspondent à 47.7% de notre revenu (contre 48.1% en 2022).

## **6. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES**

Selon le mandat qui lui a été confié, la Fiduciaire ABC-Gestion qui a vérifié les comptes de la Société est représentée par M. Eric Bignens, expert réviseur agréé :

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, tandis que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière à pouvoir constater d'éventuelles anomalies significatives dans les comptes annuels.

Un contrôle restreint comprend principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, les vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que les opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes, ne font pas partie du contrôle restreint.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan, ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

## **7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION**

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est réunie le mercredi 28 mai 2025 au Refuge, en présence de M. Jean-Daniel Roulier, membre suppléant, et de Mme Brigitte Borloz, présidente rapportrice.

Les responsables suivants étaient présents : Mme Émilie Wyss, trésorière ; M. Fernando Blanco, administrateur ; M. Raphaël Ventre, responsable de l'entretien et de la gestion. Nous les remercions pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

Nous avons pu constater le bon entretien général du bâtiment et de ses extérieurs. M. Ventre et M. Blanco nous ont présenté les travaux réalisés au cours des derniers mois.

Les WC ont été rénovés afin d'être mis aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La porte principale a été équipée d'une poignée de secours anti-panique, et une nouvelle sortie de secours a été aménagée.

Nous avons également visité la nouvelle annexe, qui permettra désormais de ranger les tables et les chaises. M. Ventre nous a informés qu'une réflexion restait en cours concernant un système de rangement facilité, les chaises et tables étant relativement lourdes. À l'extérieur, le chemin d'accès sera refait afin d'éviter que les usagers ne coupent à travers la pelouse. Les luminaires extérieurs ont été remplacés et une boîte aux lettres a été installée en remplacement de la case postale, laquelle posait problème, notamment pour la réception des factures.

Sur le plan financier, la situation demeure stable et similaire à celle des années précédentes. Il est toutefois à relever que les frais d'électricité ont augmenté de manière significative. Si cette hausse devait se poursuivre, il serait judicieux d'envisager, avec la Commune, l'annexion du Refuge au chauffage à distance (comme c'est le cas pour le stade) et la suppression des radiateurs électriques.

Une nouvelle réflexion devrait également être engagée concernant les tarifs de location et les avantages que les parts sociales confèrent "à vie" aux sociétaires.

En conclusion, nous remercions chaleureusement le Comité pour l'excellent travail accompli tout au long de l'année. Nous vous recommandons d'accepter le présent rapport et d'en donner décharge au Comité ainsi qu'à la Commission de gestion.

## **8. ADOPTION DES COMPTES 2024 ET DÉCHARGE AU CAISSIER, AU COMITÉ ET À LA COMMISSION DE GESTION**

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée accepte les comptes et donne décharge au Comité, au Caissier et à la Commission de gestion.

La Présidente remercie la Caissière, M. Emilie Wyss, ainsi que les membres de la Commission de gestion Mme Brigitte Borloz et M. Jean-Daniel Roulier pour l'excellence de leur travail. Merci aussi à l'Assemblée pour la confiance qu'elle veut bien témoigner au Comité.

## **9. NOMINATION D'UNE FIDUCIAIRE COMME ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES**

Conformément à l'article 11, alinéa 2, de nos statuts, c'est à l'unanimité que le Comité propose la Société fiduciaire ABC-Gestion SA. à Renens, dirigée par M. Eric Bignens, expert fiduciaire agréé qui, indépendamment de ses compétences reconnues, est également membre de notre Société.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote.

L'Assemblée accepte à l'unanimité la Sté fiduciaire ABC-Gestion SA en tant qu'organe de révision des comptes.

## **10. NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION**

Mme Brigitte Borloz termine son mandat. M. Gabriel Borcard devient Président rapporteur, M. Jean-Daniel Roulier devient Commissaire. Mesdames Claire-Lise Semoroz et Brigitte Borloz se présentent comme suppléantes.

L'Assemblée accepte à l'unanimité la Commission de gestion.

## **11. APPROBATION DU BUDGET 2026**

Mme Emilie Wyss présente le budget.

Le budget 2026 est disponible avec les comptes à l'entrée du Refuge.

Il y a trois points qui sont différents par rapport au budget précédent :

1. L'électricité, car même si 8% de baisse sur le prix du kwh, toujours les autres frais.
2. Légère augmentation pour l'entretien, en me basant sur la réalité des dernières années.
3. Les frais de gardiennage. Nous avons adapté la convention, puisque la dernière se basait sur 200 locations, et la réalité de ces dernières années est plutôt autour de 230-240 locations.

Tout le reste est semblable au budget 2025 .

La discussion concernant ce budget est ouverte. La discussion n'étant pas demandée, le budget est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

La Présidente remercie Mme Wyss pour son travail.

## **12. DÉMISSIONS, ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mme Betty Forestier et M. Pierre Copt font part de leur démission. Mme Golaz les remercie chaleureusement pour leur travail.

Selon l'article 9 de nos statuts, il y a suffisamment de monde au comité. Mais si quelqu'un souhaite rejoindre le comité, qu'il ou elle s'annonce. M. Borloz se présente. Il est nommé au comité à l'unanimité.

Le comité souhaite nommer à la présidence ad interim Mme Elodie Golaz. Mme Elodie Golaz est élue à l'unanimité.

## **13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

Le Comité n'a reçu aucune demande écrite, néanmoins la discussion est ouverte.

Un membre demande où l'on en est par rapport aux panneaux solaires dont on parlait lors de la dernière AG.

M. F. Blanco répond qu'au vu de l'ensoleillement du Refuge, il n'y a pas lieu d'en installer. Le système de chauffage doit être changé d'ici à 2030 selon la loi. On a demandé une dérogation en tant que petit consommateur pour ne pas être soumis à ce changement. Plusieurs pistes et solutions sont en cours d'évolution, dont la demande de raccordement qui est en cours d'installation dans le quartier.

M. Borloz demande des informations aux municipaux présents. Réponse de M. F. Blanco, la demande a été faite à M. Didier Divorne, Municipal dédié à la question.

Réponse de Mme Jaccard : la Municipalité est en train de regarder ce qu'il est possible de faire. Apparemment CADOuest serait plutôt intéressé à alimenter de plus gros bâtiments.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour relatif à cette Assemblée étant épuisé, la Présidente clôt cette 36ème Assemblée générale, remercie chaleureusement tous les participants, et les invite à partager le verre de l'amitié et la collation généreusement offerte par le Conseil d'administration.

## **SOCIETE COOPERATIVE DU REFUGE DE RENENS**

La présidente :

Betty Forestier

La secrétaire :

Sarah Djalo